



**PK Biel CP Bienne**

Pensionskasse der Stadt Biel

Caisse de pension de la Ville de Bienne

# Rapport de gestion

---

# 2020

Rue Centrale 32A  
2501 Bienne  
Tél: 032 326 11 81

[info.pk-cp@biel-bienne.ch](mailto:info.pk-cp@biel-bienne.ch)  
[www.pkbiel-cpbienne.ch](http://www.pkbiel-cpbienne.ch)



## SOMMAIRE

RAPPORT 2020	3
BILAN	6
COMPTE D'EXPLOITATION	7

## ANNEXE

1. Bases et organisation	9
2. Membres actifs et rentiers	12
3. Nature de l'application du but	14
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, constance	15
5. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture	15
6. Explications relatives aux placements et au résultat net	19
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan / compte d'exploitation	26
8. Demandes de l'autorité de surveillance	27
9. Autres informations relatives à la situation financière	27
10. Evénements postérieurs à la date du bilan	27
11. Rapport de l'organe de révision	28

## Rapport 2020

### Comité administratif

Le Comité administratif a siégé trois fois en 2020. Les séances ont eu pour thèmes principaux les comptes annuels 2019, l'adaptation des statuts 2021 suite à la réforme sur les prestations complémentaires ainsi que la présentation des résultats de l'étude ALM.

Kilian Ruckstuhl a été remplacé par Sandra Löffel dès le 29 avril 2020. Suite à son départ à la retraite, Christophe Kneuss a quitté le Comité administratif le 31 décembre 2020 et est dorénavant remplacé par Christine Maier.

### Comité des finances

Le Comité des finances a quant à lui siégé à onze reprises durant l'année 2020. La bonne gestion du portefeuille de la CPBienne durant cette année 2020 particulière a naturellement été la préoccupation principale dudit Comité.

### Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués de la Caisse a pu siéger le 5 février 2020. Suite au départ en retraite de Urs Stauffer, Bruno Bianchet a été élu nouveau président de l'assemblée des délégués. L'assemblée a élu également les représentants et représentantes des assurés au sein du Comité administratif pour la période de fonction 2020-2023.

L'assemblée habituelle du mois de juin a dû malheureusement être annulée en raison de la situation sanitaire.

### Statuts de la CPBienne

Les statuts de la CPBienne n'ont pas subi de modification au 1er janvier 2020.

### Législation

En 2020, aucune nouvelle loi n'est entrée en vigueur dans le domaine du deuxième pilier.

### Montants limites / Taux d'intérêt

Au 1er janvier 2020, les montants limites LPP n'ont pas été adaptés. Le Conseil fédéral a maintenu le taux d'intérêt minimal s'appliquant à l'épargne LPP à 1.00% (2019 = 1.00%). Le Comité administratif a décidé de maintenir aussi le taux d'intérêt de l'épargne de la caisse de pension à 1.00%.

Lors de sa séance du 29 avril 2020 et au vu de la situation financière actuelle, le Comité administratif a décidé de ne pas améliorer les rentes de vieillesse en cours.

### Analyse de durabilité

Depuis 2019, une analyse a été confiée à UBS Asset Servicing et aide la CPBienne à évaluer le caractère durable de ses placements, en intégrant, en plus des caractères financiers, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprises (critères ESG).

En tant qu'investisseur responsable, la CPBienne s'engage à inclure les critères ESG dans sa politique de placement, dans la mesure où cela est compatible avec les objectifs de rendements nécessaires à couvrir les engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de rentes.

L'analyse de durabilité contient également certains critères d'exclusions comme les armes, le tabac, l'alcool, l'énergie nucléaire, les jeux de hasard, le génie génétique et les divertissements pour adultes.

Actuellement, les liquidités, les métaux précieux et l'immobilier ne peuvent pas contenir de note ESG. Cette part de placement représente 40.3% des investissements de la CPBienne.

Concernant la partie immobilière, la Caisse applique une approche durable dans la gestion de ses propres bâtiments. Durant les cinq dernières années, plus de 30% de la valeur totale des immeubles a été investie pour leur assainissement ainsi que pour l'amélioration de leur efficacité énergétique. Les travaux effectués permettent notamment de diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> du parc immobilier de la CPBienne.



Au 31 décembre 2020, 75.9% des investissements de la Caisse étaient compatibles ESG et contenaient une notification dans l'analyse de durabilité, à savoir :

S1	S2	S3	S4	S5	
0.9%	23.4%	50.5%	0.7%	0.4%	24.1%
le plus durable	supérieur à la moyenne	dans la moyenne	inférieur à la moyenne	le moins durable	pas noté

Les thèmes centraux en matière de développement durables pris en comptes sont:

Source : UBS Asset Servicing



**Le réchauffement climatique :** les entreprises qui gèrent efficacement leurs émissions de CO<sub>2</sub> et leur consommation d'énergie ; les gouvernements qui gèrent efficacement l'utilisation des ressources énergétiques.



**L'eau :** les entreprises et les gouvernements qui gèrent leur consommation et l'utilisation de leurs ressources en eau de façon efficace et transparente.



**La pollution et les déchets :** les entreprises qui pratiquent une bonne politique et disposent de bons systèmes de gestion de l'environnement, réduisent les emballages, recyclent les matériaux, éliminent les déchets dangereux par les filières et procédures appropriées, réduisent les émissions polluantes ; les gouvernements qui économisent leurs ressources (atmosphère et sols).



**Le capital humain :** les entreprises qui font du bien-être de leurs employés une préoccupation centrale dans toutes leurs activités, qui s'attachent à le développer et à le promouvoir, qui encouragent la diversité et protègent les droits humains ; les gouvernements qui investissent dans l'éducation et la santé.



**Les produits et services :** les entreprises qui accordent une grande attention à l'approvisionnement responsable en matières premières et exigent de leurs fournisseurs le respect de normes et de directives environnementales strictes, garantent de produits sûrs et durables ; les gouvernements qui encouragent ces pratiques au travers de prescriptions et d'infrastructures adéquates.



**La gouvernance :** les entreprises équitables et transparentes en termes de rémunération de leurs cadres dirigeants, d'indépendance du conseil d'administration, de politiques fiscale et anticorruption ; les gouvernements qui encouragent des institutions fortes et un État de droit et qui s'engagent dans des accords internationaux sur des thèmes sociaux et environnementaux.

## Placements de capitaux

Rapport de M. Werner Bernhard, membre du Comité des finances de la CPBienne

### Exercice 2020 - conjoncture et événements

À partir de février 2020, l'année de placements a été marquée par l'incertitude engendrée par la pandémie du coronavirus. Au début de l'exercice sous revue, les marchés financiers du monde entier ont tout d'abord poursuivi les tendances positives de l'année précédente, caractérisées par une injection généreuse de liquidités par les banques centrales dans le but de maintenir des taux d'intérêt bas, de stimuler l'économie et de générer une inflation modérée. Ce mécanisme de création monétaire a soutenu la demande d'actifs réels tels que les actions et l'immobilier, qui ont poursuivi leur course haussière sans relâche. Les rendements obligataires sont restés en territoire négatif.

En début d'année, les questions politiques et commerciales tournaient autour du Brexit du Royaume-Uni fin 2020, des relations de la Chine avec le monde, notamment avec les États-Unis, et des élections présidentielles et de leurs conséquences, d'abord aux États-Unis, puis un an plus tard en Allemagne.

Avec la prise de conscience, à partir de la mi-février 2020, que le virus COVID-19, apparu pour la première fois en Chine fin 2019, allait conduire à une pandémie mondiale incontrôlable, le coronavirus est devenu le thème dominant pour le reste de l'année. Les marchés financiers ont réagi de manière extrêmement forte dans toutes les classes d'actifs du monde entier. La baisse à court terme, mesurée par l'indice boursier suisse SMI, a atteint plus de 30% en un mois (du 20 février au 20 mars).

Tous les marchés mondiaux ont subi des effondrements similaires. La volatilité du marché est montée en flèche et la nervosité des investisseurs était élevée. Avec les blocages imposés par les gouvernements dans le monde entier, les économistes prédisaient la pire récession économique depuis la crise des années 30. Pour l'année 2020, ils craignaient un effondrement de 6 à 10% du produit national brut, selon les pays. Une récession mondiale !

Les gouvernements ont réagi avec force en adoptant de multiples mesures et des programmes de soutien économique d'une ampleur sans précédent et sans tenir compte de l'endettement à long terme. Les banques centrales ont élargi les programmes existants pour injecter des liquidités. Lorsque les marchés financiers ont compris que «tout ce qu'il faut» était la devise de toutes les parties concernées, ils se sont rapidement redressés en forme de V, malgré la détérioration des prévisions de bénéfices au niveau des entreprises. Les volatilités sont restées élevées et, à partir de la fin de l'été, la reprise n'a été que modeste. Les marchés ont subi un nouveau revers avec la deuxième vague de coronavirus, dont ils se sont remis. À la fin de l'année, les principaux indices avaient retrouvé les niveaux du début de l'année.

#### *Exercice 2020 - résultat des placements*

Le résultat des placements 2020 de la Caisse de pension de la Ville de Bienne est réjouissant, compte tenu des conditions difficiles. La performance a été de 4.44% (4.35% selon le reporting UBS) et de 0.34% au-dessus de l'indice de référence.

Les actions suisses (part 27.7%) ont réalisé une performance de 7.36%, tandis que les actions étrangères (part 10.7%) ont contribué à un résultat négatif de -0.87%. La performance des obligations libellées en francs suisses a été de 2.04% et celle des obligations en devises étrangères de 2.74%. Le rendement des placements alternatifs (part 11.1%) a atteint 10.21%. Les placements immobiliers (part 35.1%) ont réalisé une performance de 4.92%. Il convient de noter que, grâce à des opérations de couverture continues dans le domaine des actions tout au long de l'année 2020, une surperformance positive par rapport à l'indice de référence a toujours pu être enregistrée pour l'ensemble du portefeuille au cours des mois difficiles. La partie non couverte en devises étrangères était de 18.34%.

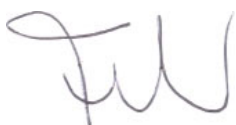
Les résultats de l'étude périodique externe ALM ont été présentés au Comité des finances à la fin de l'automne. Les recommandations et les éventuelles mesures relatives à l'allocation stratégique des actifs seront traitées au premier trimestre 2021.

#### **Situation sur le plan actuariel**

Le degré de couverture de la CPBienne a augmenté, passant de 107.8% (2019) à 109.78% au 31 décembre 2020. Les réserves de fluctuation de valeur sont passées de CHF 72'715'458 à CHF 91'920'196. De futurs excédents serviront à alimenter la réserve de fluctuation de valeur nécessaire de 20% des engagements techniques.

Caisse de pension de la Ville de Bienne  
Bienne, avril 2021

Pour le Comité administratif:



Erich Fehr  
Président

Pour la gérance:



Arnaud Cattin  
Gérant

## BILAN 2020

ACTIF	Annexe Chiffre	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
<b>A Placements</b>	6.8	<b>1'041'908'110</b>	<b>1'012'866'881</b>
Liquidités et marché monétaire		32'051'493	22'559'237
Créances	7.1	1'145'609	820'082
Placements chez l'employeur	6.10	195'062	126'925
Obligations en francs suisses		61'520'031	80'898'775
Obligations en devises étrangères		65'053'032	77'146'764
Actions suisses		289'120'291	275'753'614
Actions étrangères		111'074'465	111'192'258
Placements alternatifs		116'004'029	121'008'583
Immeubles en Suisse		328'360'440	282'132'807
Immeubles à l'étranger		37'383'658	41'227'836
<b>B Compte de régularisation actif</b>	7.1	<b>26'381</b>	<b>9'460</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1'041'934'491</b>	<b>1'012'876'341</b>
<b>PASSIF</b>	<b>Annexe Chiffre</b>	<b>31.12.2020 CHF</b>	<b>31.12.2019 CHF</b>
<b>D Engagements</b>		<b>9'119'652</b>	<b>6'689'936</b>
Prestations de libre passage et rentes	7.2	8'774'350	6'529'943
Autres dettes	7.3	345'302	159'993
<b>E Compte de régularisation passif</b>	7.4	<b>213'280</b>	<b>341'169</b>
<b>F Réserves de cotisations d'employeur</b>	6.10	<b>686'446</b>	<b>1'829'887</b>
<b>H Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>939'994'916</b>	<b>931'299'891</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	421'394'561	422'777'119
Capital de prévoyance rentiers	5.4	475'910'726	478'605'522
Provisions techniques	5.5	42'689'629	29'917'250
<b>I Réserve de fluctuation de valeur</b>	6.4	<b>91'920'196</b>	<b>72'715'458</b>
<b>J Capital de la fondation, fonds libres / Découvert</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Situation en début de période		0	0
Excédent de produits (+) / Excédent de charges (-)		0	0
Situation en fin de période		0	0
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1'041'934'491</b>	<b>1'012'876'341</b>

<b>Compte d'exploitation, partie 1</b>		<b>Annexe Chiffre</b>	<b>2020 CHF</b>	<b>2019 CHF</b>
<b>K</b>	<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	5.2	<b>37'041'882</b>	<b>36'982'874</b>
	Cotisations des employés		14'466'585	14'361'636
	Cotisations des employeurs		19'709'082	19'590'787
	Prélèvement de la réserve de cotisations des employeurs pour le financement de cotisations		-1'178'133	-79'232
	Cotisations supplémentaires des employés - ancien plan		7'960	45'258
	Primes uniques et rachats		3'127'753	2'827'617
	Apports dans la réserve de cotisations des employeurs		34'691	48'495
	Subsides du fonds de garantie		184'531	188'314
	Rentes-pont part employeur		689'414	0
<b>L</b>	<b>Prestations d'entrée</b>	5.2	<b>22'383'455</b>	<b>27'131'105</b>
	Apports de libre passage		21'289'618	26'551'763
	Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		1'093'837	579'341
<b>K-L</b>	<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>59'425'337</b>	<b>64'113'979</b>
<b>M</b>	<b>Prestations réglementaires</b>	5.2 / 5.4	<b>-42'678'560</b>	<b>-39'115'508</b>
	Rentes de vieillesse (inclus rentes-pont)		-29'619'414	-28'556'997
	Rentes de survivants		-6'396'613	-6'363'515
	Rentes d'invalidité		-1'503'583	-1'532'258
	Rentes pour enfants		-211'740	-197'740
	Prestations en capital à la retraite		-4'909'670	-2'386'099
	Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-37'540	-78'899
<b>O</b>	<b>Prestations de sortie</b>	5.2	<b>-35'551'656</b>	<b>-26'425'829</b>
	Prestations de libre passage en cas de sortie		-29'155'503	-24'714'875
	Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-1'531'900	-1'710'954
	Transfert capital de prévoyance rentiers en cas de sorties collectives		-4'864'253	0
<b>M-O</b>	<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-78'230'216</b>	<b>-65'541'337</b>
<b>K-O</b>	<b>TOTAL INTERMÉDIAIRE</b>		<b>-18'804'879</b>	<b>-1'427'358</b>
<b>P/Q</b>	<b>Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>		<b>-7'583'164</b>	<b>-43'630'153</b>
	Dissolution/Constitution du capital de prévoyance assurés actifs	5.2	5'455'709	-16'301'472
	Dissolution/Constitution du capital de prévoyance rentiers	5.4	2'625'631	-19'179'439
	Dissolution/Constitution de provisions techniques	5.5	-12'772'380	-4'224'258
	Rémunération du capital épargne	5.2	-4'035'565	-3'955'721
	Dissolution/Constitution de réserves de cotisations des employeurs	6.10	1'143'441	30'737
<b>S</b>	<b>Charges d'assurance</b>		<b>-197'694</b>	<b>-196'360</b>
	Cotisations au fonds de garantie		-197'694	-196'360
<b>P-S</b>	<b>Activité d'assurance</b>		<b>-7'780'858</b>	<b>-43'826'513</b>
<b>K-S</b>	<b>RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE</b>		<b>-26'585'737</b>	<b>-45'253'871</b>

<b>Compte d'exploitation, partie 2</b>		<b>Annexe Chiffre</b>	<b>2020 CHF</b>	<b>2019 CHF</b>
	<b>Report du compte d'exploitation, partie 1</b>		<b>-26'585'737</b>	<b>-45'253'871</b>
<b>T</b>	<b>Résultat net des placements</b>	<b>6.8</b>	<b>45'594'891</b>	<b>112'574'756</b>
	Résultat net Liquidités et marché monétaire		401'410	-219'113
	Résultat net Obligations suisses		1'388'778	4'566'082
	Résultat net Obligations en devises étrangères		1'786'163	4'706'262
	Résultat net Actions suisses		21'369'203	46'240'820
	Résultat net Actions étrangères		-931'934	20'661'972
	Résultat net Placements alternatifs		10'518'193	11'849'121
	Résultat net Immeubles en Suisse		14'142'302	21'061'868
	Résultat net Immeubles à l'étranger		-73'184	1'793'678
	Adaptation de la valeur des immeubles		3'914'810	8'285'253
	Charges d'intérêts		-50'033	-33'396
	Frais de gestion de la fortune		-6'870'817	-6'337'790
<b>V</b>	<b>Autres produits</b>		<b>1'086'259</b>	<b>1'073'722</b>
	Produits de prestations fournies		1'086'259	1'073'722
	Produits divers		0	0
<b>X</b>	<b>Frais d'administration</b>		<b>-890'674</b>	<b>-962'104</b>
	Administration générale	<b>7.5</b>	-794'073	-868'460
	Organe de révision / Experts en prévoyance professionnelle		-76'804	-72'745
	Autorité de surveillance		-14'890	-12'115
	Autres frais		-4'907	-8'783
<b>K-X</b>	<b>EXCÉDENT DE PRODUITS (+) / DE CHARGES (-) AVANT CONSTITUTION (-) / DISSOLUTION (+) DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR</b>	<b>6.5</b>	<b>19'204'739</b>	<b>67'432'503</b>
<b>Y</b>	Constitution / Dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		-19'204'739	-67'432'503
<b>Z</b>	<b>Excédent de produits (+) / Excédent de charges (-)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>



## **1. Bases et organisation**

### **1.1. Forme juridique et but**

La Caisse de pension de la Ville de Bienne (CPBienne) est une institution de droit public fondée le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et disposant de sa propre personnalité juridique.

La CPBienne a pour but de gérer la prévoyance professionnelle selon la LPP et selon ses propres statuts pour les employés de la Ville de Bienne ainsi que pour d'autres organisations et corporations de droit public ou de droit privé dans la mesure où leurs activités sont d'intérêt public.

### **1.2. Enregistrement LPP et fonds de garantie**

La fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Berne sous le numéro BE.0453. En vertu de l'art. 57 LPP, elle est affiliée au fonds de garantie LPP et verse des cotisations.

### **1.3. Indications sur les actes et règlements**

Acte de fondation	13.09.1999
Statuts de l'institution de droit public CPBienne	01.01.2019
Règlement de placements	01.01.2019
Règlement sur les provisions et réserves	12.12.2017
Règlement pour liquidation partielle	04.12.2014
Règlement d'organisation	25.10.2017

## 1.4. Organe suprême, gérance et droit à la signature

### Comité administratif

Suite à l'échéance des mandats de tous les membres du Comité administratif au 31 décembre 2019, un nouveau Comité administratif a été élu pour la période 2020-2023. Les six représentants des employeurs ont été élus par le Conseil municipal de Bienne et les six représentants des assurés ont été nommés par l'Assemblée des délégués.

<i>Représentants des employeurs</i>	<i>Fonction</i>	<i>Représentation</i>	<i>Signature</i>
Erich Fehr	Président	Ville de Bienne - Maire	collective
Beat Bommer	Membre	Ville de Bienne	collective
Philipp Kämpfer	Membre	Organisations affiliées	
Christoph Kneuss	Membre	Institutions proches de la Ville	
Nathalie Leschot	Membre	Ville de Bienne	collective
Sandra Löffel	Membre	Organisations affiliées	

<i>Représentants des employés</i>	<i>Fonction</i>	<i>Représentation</i>	<i>Signature</i>
Bruno Bianchet	Vice-président	Ville de Bienne	collective
Matthjas Bieri	Membre	Organisations affiliées	
Kurt Chrétien	Membre	Organisations affiliées	
Farah Fasiolo	Membre	Ville de Bienne	
Markus Irniger	Membre	Organisations affiliées	
Pierre Ogi	Membre	Ville de Bienne, rentiers	

### Comité des finances

Les membres du Comité des finances ont été réélus pour la période 2020-2023.

	<i>Fonction</i>	<i>Représentation</i>	<i>Signature</i>
Beat Bommer	Président	Membre Comité administratif	collective
Werner Bernhard	Membre	Conseil externe	
Peter O. Burkhard	Membre	Conseil externe	
Farah Fasiolo	Membre	Membre Comité administratif	
Arnaud Cattin	Membre	Gérant depuis avril 2020	collective

### Gérance

	<i>Fonction</i>	<i>Signature</i>
Urs Scheidegger	Gérant ad interim jusqu'en 03.2020	collective
Arnaud Cattin	Gérant dès 04.2020	collective
Lotti Brun del Re	50%, assurés actifs	
Tatjana Medved	60%, assurés actifs	
Sabina Schultz	60%, comptabilité	collective
Rut Scirocco	50%, retraités / assurés actifs	

## 1.5. Experts, organe de révision et autorité de surveillance

Gérance	Caisse de pension de la Ville de Bienne (CPBienne) Rue Centrale 32A 2501 Bienne
Expert agréé en matière de prévoyance professionnelle Partenaire contractuel	Guido Aggeler, expert exécutant Patrick Bonadei, suppléant Swiss Life Pension Services AG, General-Guisan-Quai 40, CP, 8022 Zurich
Organe de révision	BDO SA, Bienne
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF)

## 1.6. Droit de signature

### *Réglementation des signatures au niveau opérationnel*

La réglementation relative à la signature collective s'applique à la gérance.

## 1.7. Employeurs affiliés

Conformément à l'art. 1.2. des statuts, la CPBienne peut assurer le personnel d'autres corporations de droit public ou de droit privé pour la prévoyance professionnelle. Au 31.12.2020, les collaboratrices et collaborateurs des employeurs énumérés ci-après étaient assurés:

1	A100	Ville de Bienne	40	A154	Mon Repos Exploitation SA
2	A101	École de musique de Bienne (*)	41	A156	Schlössli Biel-Bienne AG
3	A102	Verein pro Robinsonspielplatz	42	A160	Filmpodium Biel-Bienne
4	A103	Müve Biel-Seeland AG	43	A161	Paroisse év.-réf., La Neuveville
5	A105	Beratungsstelle (*)	44	A163	PhotoforumPasquArt
6	A107	Seelandheim AG	45	A164	Fondation Battenberg
7	A108	Hospice Le Pré-aux-Boeufs	46	A166	Musikschule Region Gürbental (*)
8	A109	BFB Bildung Formation Biel/Bienne	47	A167	Musikschule Reg. Lengnau-Büren
9	A111	Pro Senectute	48	A168	Musikschule Moossee (*)
10	A113	Psychologische Beratungsstelle (*)	49	A169	Musikschule Bipperamt
11	A114	Paroisse générale réformée Bienne	50	A170	Musikschule Huttwil
12	A116	Stiftung Royal Schöni	51	A171	Musikschule Region Jegenstorf
13	A117	Ferienversorgung Madretsch (*)	52	A172	Reg. Musikschule Lyss (*)
14	A118	VESA (*)	53	A173	Swiss Jazz School, Bern
15	A119	Association du parc zoologique	54	A174	Musikschule Region Wohlen
16	A120	Fondation de logements pour pers. âgées	55	A175	Musikschule Köniz
17	A121	Fondation Centre ASI	56	A176	Musikschule Worbental/Kiesent. (*)
18	A123	Fond. Théâtre/Orchestre Bienne Soleure	57	A177	Musikschule Zollikofen-Bremgarten
19	A124	Fondation Bibliothèque de la Ville	58	A178	Musikschule unt. Worbental (*)
20	A125	Spitex Biel-Bienne Regio	59	A179	Fond. La Grande Maison Corgémont
21	A127	Fondation Charles Neuhaus	60	A180	Association frac
22	A129	Fondation Arboa	61	A183	Musikschule Region Thun
23	A130	Städtebundtheater Biel-SO (*)	62	A185	La Glaneuse
24	A131	Kulturtäter (*)	63	A186	Croix-Rouge Suisse Bienne-Seeland (*)
25	A132	Université populaire Région Bienne-Lyss	64	A187	Fondation Battenberg (AK 15) (*)
26	A133	Ass. Maison de vacances Alpenblick	65	A188	Multimondo
27	A135	Établissement médico-social La Lisière	66	A189	Baugenossenschaft EWO
28	A137	Fondation Dammweg	67	A190	Musikschule Seeland
29	A139	STEP Région Bienne SA	68	A191	Commune Evillard/Macolin
30	A140	Centre Pasqu'Art	69	A192	Pflegewohnung Emmaus GmbH
31	A142	Asile Bienne et région	70	A193	Seelandgas AG
32	A143	CTS-Congrès	71	A195	X-Project
33	A144	Fond. Théâtre/Orchestre Bienne Soleure	72	A198	SNLB Société de nav. du lac de Bienne
34	A145	Caisse de pension de la Ville de Bienne	73	A200	TBS Tourisme Bienne-Seeland
35	A146	Zentralstelle für Laufbahnberatung (*)	74	A201	Tourisme du lac de Bienne
36	A147	Transports publics biennois	75	A202	La Clairière
37	A148	Pro Senectute Seeland (*)	76	A203	Spectacles français
38	A149	Centre de formation prof. Bienne Ct.BE (*)	77	A204	Jura & Trois-lacs
39	A152	Forum du Bilinguisme	78	A205	ESB Energie Service Biel/Bienne

(\*) Bénéficiaires de rentes

## 2. Membres actifs et rentiers

### 2.1. Assurés actifs

Employeur	État au 1.1.2020	Entrées 2020	Sorties 2020	Retraites 2020	État au 31.12.2020	Variation absolue
	<b>3'655</b>	<b>739</b>	<b>-632</b>	<b>-100</b>	<b>3'662</b>	<b>7</b>
Ville de Bienne	1'468	362	-248	-42	1'540	72
Verein pro Robinsonspielplatz	2	0	0	0	2	0
Müve Biel-Seeland AG	26	3	-1	-1	27	1
Seelandheim AG	326	66	-49	-9	334	8
Hospice Le Pré-aux-Boeufs	48	14	-10	-2	50	2
BFB Bildung Formation Bienne	16	2	-2	0	16	0
Pro Senectute	32	3	-33	-2	0	-32
Paroisse générale réformée Bienne	57	6	-5	-4	54	-3
Fondation Foyer Schöni	38	16	-14	0	40	2
Association du parc zoologique	1	0	0	0	1	0
Fondation de logements pers. âgées	4	1	-1	-1	3	-1
Fondation Centre ASI	29	3	-1	-1	30	1
Théâtre/Orchestre Bienne Soleure	48	0	-3	-1	44	-4
Fondation Bibliothèque de la Ville	27	2	-1	-3	25	-2
Spitex Biel-Bienne Regio	154	45	-37	-4	158	4
Fondation Charles Neuhaus	18	0	0	0	18	0
Association Chinderhus	18	5	-4	0	19	1
Université pop. Région Bienne-Lyss	32	5	-8	0	29	-3
Ass. Maison de vacances Alpenblick	1	0	0	0	1	0
EMS La Lisière	47	8	-10	-1	44	-3
Fondation Dammw eg	60	19	-13	-2	64	4
STEP Région Bienne SA	6	0	0	-1	5	-1
Centre Pasqu'Art	12	1	-1	0	12	0
Asile Bienne et région	48	1	-43	-5	1	-47
CTS	51	23	-15	-1	58	7
Théâtre/Orchestre Bienne Soleure	88	34	-33	-2	87	-1
CPBienne	4	1	0	0	5	1
Transports publics biennois	229	18	-9	-5	233	4
Forum du Bilinguime	3	0	0	0	3	0
Mon Repos Exploitation SA	139	28	-28	0	139	0
Schlössli Biel-Bienne SA	154	27	-24	-5	152	-2
Filmpodium Biel-Bienne	2	0	0	0	2	0
Paroisse évangélique réformée	3	2	0	-1	4	1
PhotoforumPasqu'Art	1	0	0	0	1	0
Fondation Battenberg	100	17	-13	-3	101	1
Musikschule Reg. Lengnau-Büren	36	1	-1	0	36	0
Musikschule Bipperamt	17	1	-1	0	17	0
Musikschule Huttwil	3	0	0	0	3	0
Musikschule Jegenstorf	38	2	-1	-1	38	0
Swiss Jazz School, Bern	18	0	-1	-1	16	-2
Musikschule Region Wohlen	37	3	-2	0	38	1
Muskschule Köniz	75	6	-9	0	72	-3
Musikschule Zollikofen-Bremgarten	39	2	-2	0	39	0
Ass. La Grande Maison	9	2	-3	0	8	-1
Association frac	10	2	-2	0	10	0
Musikschule Region Thun	71	6	-3	-1	73	2
Gemeinnützige Gesellschaft Biel	10	2	-1	-1	10	0



	État au 1.1.2020	Entrées 2020	Sorties 2020	Retraites 2020	État au 31.12.2020	Variation absolue
<b>Employeur</b>	<b>328</b>	<b>57</b>	<b>-50</b>	<b>-11</b>	<b>324</b>	<b>-4</b>
Multimondo	12	4	-3	0	13	1
Baugenossenschaft EWO	2	0	0	0	2	0
Musikschule Seeland	37	3	-5	0	35	-2
Commune Evillard/Macolin	21	5	-2	0	24	3
Pflegewohnung Emmaus GmbH	9	2	-2	-2	7	-2
Seelandgas AG	4	1	0	0	5	1
X-Project	3	0	0	0	3	0
SNLB	34	5	-3	-2	34	0
Tourisme Bienne-Seeland	10	4	-5	0	9	-1
Tourisme lac de Bienne	1	0	0	0	1	0
La Clairière	3	2	-1	0	4	1
Spectacles français	5	2	-1	0	6	1
Jura & Trois-Lacs	9	0	-1	0	8	-1
ESB Energie Service Biel/Bienne	171	29	-20	-7	173	2
kids au lac	6	0	-6	0	0	-6
AETBSJB	1	0	-1	0	0	-1
<b>Total</b>	<b>3'983</b>	<b>796</b>	<b>-682</b>	<b>-111</b>	<b>3'986</b>	<b>3</b>

Assurés actifs - structure de l'effectif	Hommes 31.12.20	Femmes 31.12.20	Total 31.12.20	Total 31.12.19	Variation absolue
Actifs, primauté des cotisations	1'552	2'433	3'985	3'977	8
Actifs, primauté des prestations	1	0	1	6	-5
<b>Total</b>	<b>1'553</b>	<b>2'433</b>	<b>3'986</b>	<b>3'983</b>	<b>3</b>

## 2.2. Bénéficiaires de rentes

	Hommes	Femmes	Total	Total	Variation	
	01.01.21	01.01.21	01.01.21	01.01.20	absolue	en %
<b>Rentes</b>	<b>824</b>	<b>1'265</b>	<b>2'089</b>	<b>2'053</b>	<b>36</b>	<b>1.75</b>
Rentiers retraités	720	868	1'588	1'554	34	2.19
Rentiers invalides	35	69	104	107	-3	-2.80
Rentiers conjoints/partenaires	45	297	342	343	-1	-0.29
Rentiers orphelins/enfants	24	31	55	49	6	12.24

## 3. Nature de l'application du but

### 3.1. Explications des plans de prévoyance

La CPBienne est une caisse dite «enveloppante» régie par le principe d'imputation. Elle compare ainsi ses prestations réglementaires avec les prestations minimales selon LPP et paie le montant le plus élevé. Le modèle de prévoyance «enveloppant» et ses concepts de base se conforment le plus étroitement possible au modèle LPP.

Le plan principal de la CPBienne est géré selon le régime de la primauté des cotisations. Le seuil d'entrée peut être fixé par l'employeur de manière à ce qu'il soit inférieur à celui prévu par la LPP.

En outre, il existe un plan en primauté des prestations pour lequel le nombre d'assurés ne va plus qu'en diminuant puisqu'on ne procède plus à aucune admission dans ce cadre.

Dans le plan en primauté des cotisations, le système des bonifications est échelonné selon les catégories d'âge. Les employeurs affiliés à ce plan peuvent choisir la répartition des cotisations entre l'employeur et les employés. L'employeur doit prendre au minimum 50% de la cotisation totale à sa charge. Le mode de répartition des contributions est fixé dans le contrat d'affiliation. La rente d'invalidité s'élève à 60% du salaire assuré, resp. 50% pour les plans sans déduction de coordination, et la rente de conjoint à 70% de la rente de vieillesse ou d'invalidité.

L'âge d'entrée est fixé à 18 ans pour l'assurance risques et 22 ans pour l'assurance retraite. Une retraite anticipée est possible dès l'âge de 60 ans. La retraite intervient au plus tard à l'âge de 65 ans, avec possibilité de prolongation.

La CPBienne ne fournit aucune prestation extra-réglementaire. Dans le cadre de ses statuts, elle octroie des rentes de vieillesse, des rentes d'invalidité et des rentes pour survivants (aux conjoints, aux époux divorcés, aux partenaires, aux orphelins et aux autres survivants).

### 3.2. Financement, méthode de financement

La CPBienne est une caisse autonome, ce qui signifie qu'elle couvre elle-même tous les risques actuariels.

L'assurance-épargne est financée individuellement, c'est-à-dire que les contributions d'épargne sont comptabilisées directement dans l'avoir de vieillesse des assurés concernés.

L'assurance de risques est financée collectivement par une contribution prélevée en tant que taux uniforme indépendamment de l'âge de l'assuré. Ce taux uniforme est fixé conformément à des critères actuariels.

### 3.3. Indexation des rentes à l'évolution des prix

La réserve de fluctuation de valeur sur placements n'ayant pas atteint son but au 31.12.2019, le Comité administratif a décidé de ne pas augmenter les rentes en cours durant l'année 2020.

## 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, constance

### 4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation suivent les prescriptions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la loi sur la prévoyance professionnelle et répond aux prescriptions de Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2. Principes comptables et d'évaluation

Ils répondent aux consignes des art. 47, 48 et 48a OPP 2 et de Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs actuelles ou réelles sont comptabilisées à la date du bilan.

Obligations, actions et placements alternatifs	Selon la valeur du cours à la date du bilan
Parts dans fondations de placement	Selon la valeur du cours à la date du bilan
Propres immeubles et biens-fonds	Valeur de rendement au 31.12., avec taux de capitalisation entre 4.07% et 7.85%
Autres actifs/passifs	À la valeur nominale

## 5. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

### 5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

En tant qu'institution de prévoyance autonome, la CPBienne assume seule les risques vieillesse, décès et invalidité. La Caisse de pension de la Ville de Bienne est une institution de droit public. Elle ne bénéficie toutefois d'aucune garantie de la commune de Bienne. De ce fait, la CPBienne est soumise à la capitalisation complète et sa fortune de prévoyance doit couvrir la totalité de ses engagements.

## 5.2. Évolution et rémunération du capital de couverture et du capital-épargne des assurés actifs

Primauté des prestations	31.12.2020	31.12.2019
<b>État du capital de couverture au 1.1.</b>	<b>5'256'465</b>	<b>4'637'067</b>
Cotisations d'épargne des employeurs	37'224	59'859
Cotisations d'épargne des employés	23'910	38'441
Contributions supplémentaires des employés	7'960	45'258
Constitution/Dissolution selon bilan technique	-4'025'197	475'840
<b>État du capital de couverture au 31.12.</b>	<b>1'300'362</b>	<b>5'256'465</b>
Taux intérêt technique capital couverture, assurés actifs	2.00%	2.00%
<b>Primauté des cotisations</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
<b>État du capital de prévoyance au 1.1.</b>	<b>417'520'653</b>	<b>397'848'850</b>
Cotisations d'épargne des employés	13'051'351	12'940'819
Cotisations d'épargne des employeur	17'715'684	17'590'548
Primes uniques et rachats	3'127'753	2'827'617
Primes uniques (PU) Statuts du 1.1.2019	0	3'420'197
Apports de libre passage à l'entrée	21'250'145	26'210'526
Prestations d'entrée après changement employeur/plan	800'868	761'537
Remboursement de versements anticipés propriété du logement/divorce	1'093'837	579'341
Prestations de libre passage en cas de sortie	-29'151'355	-24'712'987
Prestations de sortie après changement employeur/plan	-800'868	-761'537
Versements anticipés propriété du logement/divorce	-1'531'900	-1'710'954
Prestations en capital à la retraite	-4'909'670	-2'386'099
Dissolution retraite/décès/AI	-22'137'555	-19'098'154
Constitution capital de prévoyance assurés actifs	29'692	55'228
Rémunération du capital de prévoyance	4'035'565	3'955'721
<b>État du capital de prévoyance au 31.12.</b>	<b>420'094'199</b>	<b>417'520'653</b>
Taux intérêt ordinaire capital prévoyance, assurés actifs	1.00%	1.00%

## 5.3. Somme de l'avoir de vieillesse selon LPP

	31.12.2020	31.12.2019
<b>Avoirs de vieillesse selon LPP (compte témoin)</b>	<b>230'966'372</b>	<b>225'580'118</b>
Taux d'intérêt minimal LPP (fixé par le Conseil fédéral)	1.00%	1.00%



#### 5.4. Évolution du capital de couverture des rentiers

	31.12.2020	31.12.2019
<b>État du capital de couverture au 1.1.</b>	<b>478'605'521</b>	<b>458'896'846</b>
Rentes de vieillesse	-28'453'020	-28'149'930
Rentes-pont	-1'166'394	-467'471
Rentes-pont part employeur	689'414	0
Rentes d'invalidité	-1'503'583	-1'532'258
Rentes de survivants	-6'435'040	-6'403'856
Rentes pour enfants	-173'313	-96'995
Passage d'assurés actifs à bénéficiaires de rentes	24'106'099	18'568'315
Report du fonds pour risques	3'351'744	3'329'196
Reprise de rentes de vieillesse et rentes d'invalidité	39'473	341'238
Dissolution des cas d'invalidité en suspens	56'135	529'236
Dissolution des cas d'invalidité - remboursement partie active	-87'400	0
Dissolution des cas de divorce	-37'900	0
Dissolution Liquidation partielle	-4'864'253	0
Constitution / Dissolution selon bilan technique	11'783'243	33'591'200
<b>État du capital de couverture au 31.12.</b>	<b>475'910'726</b>	<b>478'605'521</b>
Taux d'intérêt ord. capital de couverture benef. de rentes	2.00%	2.50%

#### 5.5. Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Récapitulation des provisions techniques	31.12.2020	31.12.2019
Provision pour renforcement des bases techniques	11'930'277	9'677'240
Provision pour adaptation du taux de conversion	8'674'718	7'108'877
Provision pour disposition transitoire taux de conversion	0	0
Provision pour adaptation des rentes	261'133	261'133
Provision pour adaptation du taux technique	8'340'977	0
Provision pour fluctuations sur risques	13'482'525	12'870'000
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>42'689'630</b>	<b>29'917'250</b>

Si la Caisse de pension de la Ville de Bienne supporte des risques techniques, elle doit avoir des provisions en conséquence (p. ex. provisions pour longévité, provisions pour variations de risques techniques). Le montant de ces provisions est déterminé annuellement par l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle. Il convient de tenir compte du principe de la constance. Les provisions sont régies par le Règlement sur les provisions et réserves.

##### *Provision pour renforcement des bases techniques*

La provision technique concernant la longévité des assurés est suffisamment alimentée. La provision pour renforcement des bases techniques correspond à 0.50% de la valeur actuelle des prestations acquises pour les assurés actifs et du capital de couverture des rentiers, multiplié par la différence entre l'année de calcul et l'année de publication des bases techniques utilisées par la caisse de pension.

##### *Provision pour adaptation du taux de conversion*

La provision pour l'adaptation du taux de conversion est calculée pour tous les assurés actifs dès l'âge de 60 ans. Elle correspond à la différence (escomptée au taux d'intérêt technique) entre l'avoir de vieillesse projeté à l'âge ordinaire de la retraite et le capital de couverture nécessaire au versement des rentes à la même date, ce capital étant calculé de manière actuarielle. Cette provision pour le taux de conversion est calculée chaque année par l'expert en matière de prévoyance professionnelle.

##### *Provision pour disposition transitoire du taux de conversion*

Les taux de conversion seront baissés ces prochaines années. Afin de couvrir la garantie des droits acquis prévue, une provision (en tant que disposition transitoire) a été créée. Cette provision a été comptabilisée en faveur des assurés bénéficiant de la garantie des droits acquis et a ainsi pu être entièrement dissoute.

#### *Provision pour adaptation des rentes*

Si le Comité administratif décide d'adapter les rentes en cours au renchérissement, ou d'accorder un versement unique aux bénéficiaires de rentes, il convient de constituer une provision correspondante. Le montant de cette provision doit correspondre au capital de couverture nécessaire pour le financement de l'adaptation au renchérissement décidé, respectivement du versement unique. Ce fonds n'est pour l'instant plus alimenté.

#### *Provision pour fluctuations sur risques*

Les risques décès et invalidité font généralement l'objet de fluctuations à court terme. Une accumulation imprévue de sinistres peut mettre en péril les finances de l'institution de prévoyance. Afin de pouvoir faire face à de telles fluctuations des assurés actifs, une provision correspondante, sous forme d'un fonds pour fluctuations sur risques, est constituée. Cette provision est calculée chaque année par l'expert en matière de prévoyance professionnelle selon la méthode collective.

#### *Provision pour adaptation du taux technique*

Lors de sa séance du 8 décembre 2020, le Comité administratif a décidé de créer une réserve complémentaire pour financer dans les 3-4 prochaines années un nouvel abaissement du taux d'intérêt technique à 1.5% (actuellement à 2.0%). Cette provision pour le taux technique est calculée chaque année par l'expert en matière de prévoyance professionnelle.

### **5.6. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel**

Les bases statutaires ainsi que les calculs relatifs au bilan technique se fondent, depuis le 31.12.2016, sur les bases techniques LPP2015. À cet égard, il s'agit de bases qui sont considérées comme parfaitement appropriées aux calculs actuariels des institutions de prévoyance autonomes et, partant, qui sont également fréquemment appliquées dans ce domaine. Les taux de probabilité relatifs au mariage, à l'âge des conjoints, au nombre et à l'âge des enfants sont pris en compte selon la méthode collective. Au lieu d'enregistrer de manière détaillée la situation de famille individuelle pour chaque assuré, on calcule en recourant aux valeurs empiriques des bases techniques LPP2015. Le taux d'intérêt technique est un paramètre crucial qui permet d'établir le constat sur les engagements actuariels qu'il y a lieu de choisir en relation avec les hypothèses sur l'évolution des revenus des capitaux à long terme. Les taux de conversion des rentes se calculent selon les principes actuariels. Ce faisant, on applique à partir du 01.01.2019 les bases actuarielles LPP2015 avec un taux d'intérêt technique de 2.0% (auparavant 2.5%).

### **5.7. Résultats de la dernière expertise actuarielle**

Les calculs actuariels sont effectués chaque année. L'expert a effectué les calculs au 31.12.2020. L'expert a établi le dernier rapport actuariel au 31.12.2019 sur les bases techniques LPP 2015 PT2015 avec un taux d'intérêt technique de 2.0%.

Sur la base de son évaluation de la situation financière de la Caisse de pension au 31.12.2019, l'expert agréé en prévoyance professionnelle peut confirmer qu'à cette date :

- la Caisse est en mesure de remplir ses obligations conformément à l'art. 52e al. 1 let. a LPP;
- les dispositions actuarielles réglementaires sur les prestations et le financement sont conformes aux dispositions légales actuellement en vigueur (art. 52e al. 1 let. b LPP) ;
- les bases démographiques utilisées sont appropriées ;
- les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont adéquates.

En revanche, il ne peut pas être confirmé que :

- le taux d'intérêt technique est approprié.

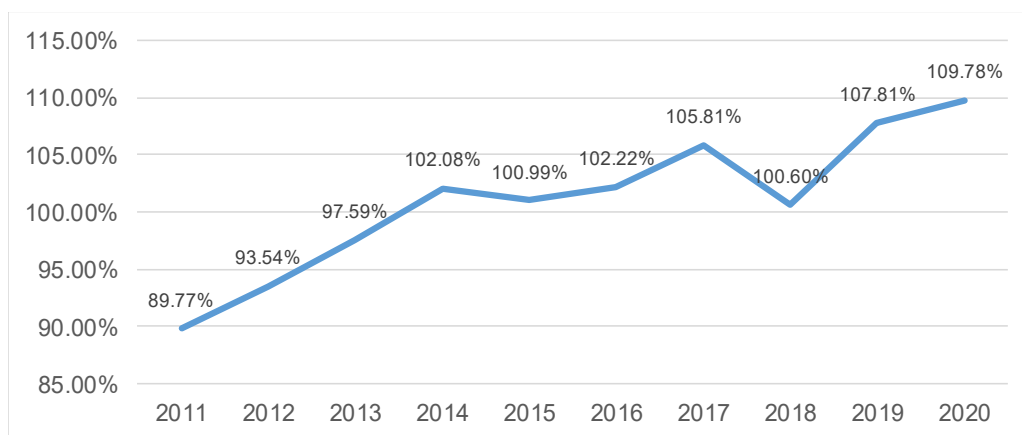
### **5.8. Modification des bases et hypothèses techniques**

Aucune modification n'a été apportée aux bases et aux hypothèses techniques au cours de l'année sous revue.

## 5.9. Degré de couverture selon art. 44 OPP 2

	31.12.2020	31.12.2019
Actifs (somme du bilan)	1'041'934'491	1'012'876'341
Engagements	-9'119'652	-6'689'936
Compte de régularisation passif	-213'280	-341'169
Réserve de cotisations des employeurs	-686'446	-1'829'887
<b>Fortune de prévoyance nette (Fp)</b>	<b>1'031'915'113</b>	<b>1'004'015'349</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques (Cp)</b>	<b>939'994'916</b>	<b>931'299'891</b>
<b>Degré de couverture (Fp en % des Cp)</b>	<b>109.78%</b>	<b>107.81%</b>

Ci-après l'évolution du degré de couverture de la CPBienne durant les dix dernières années:



## 6. Explications relatives aux placements et au résultat net

### 6.1. Organisation de l'activité de placement, conseillers et gestionnaires en placement, règlement de placements

En sa qualité d'organe suprême, le Comité administratif assume la responsabilité du placement de la fortune. Il a fixé l'organisation de la gestion de la fortune ainsi que les principes, les directives, les devoirs et les compétences dans le règlement de placements du 10.09.2018.

Le Comité des finances est une commission instituée par le Comité administratif. Il est composé d'au moins deux membres du Comité administratif, du gérant ou de la gérante de la CPBienne, et éventuellement d'autres personnes possédant les compétences professionnelles nécessaires. Les membres sont nommés par le Comité administratif. Le Comité des finances est responsable du respect des directives de placements fixées par le Comité administratif.

Les placements financiers sont déposés auprès des banques suivantes:

Dépositaire	UBS Switzerland AG, Zurich
Global Custodian	UBS Switzerland AG (soumis à la surveillance de la FINMA) Compte-rendu au Comité des finances et au Comité administratif
Comptes bancaires	Banque Cantonale Bernoise, Bienne Banque Raiffeisen Lac de Bienne, Bienne PostFinance AG, Berne
Gestionnaires de fortune	Gérance part le Comité des finances de la CPBienne à travers différents placements collectifs, fonds de placements et de ses propres immeubles, Bienne MIC Invest AG, Pfäffikon

### **MIC Invest AG**

La société MIC Invest AG est membre de l'Association Suisse des Gérants de Fortune (ASG) et détient une autorisation définitive de la CHS PP (Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle) pour exercer la gestion de fortune dans le domaine de la prévoyance professionnelle

Dans le cadre de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), la CPBienne a exercé son droit de vote aux assemblées générales des sociétés suisses dans lesquelles elle détient directement des actions (mandat MIC Invest AG, dépôt CS), et a accepté les propositions soumises au vote de ces sociétés.

### **6.2. Respect des dispositions en matière de loyauté / rétrocessions**

Les dispositions sur la loyauté exigée lors de la première révision de la LPP pour les personnes chargées de gérer le placement de la fortune d'une institution de prévoyance sont respectées. Les personnes concernées ont remis les déclarations correspondantes pour l'exercice 2020.

#### **Exercice des droits d'actionnaires**

La fondation a exercé son droit de vote conformément à la législation (ORAb) et au Règlement de placements. Les assurés peuvent demander en tout temps à la gérance la vue d'ensemble des droits de vote exercés en 2020.

### **6.3. Utilisation des extensions avec preuve concluante du respect de la sécurité et de la répartition des risques (art. 50, al. 4, OPP 2)**

Les directives de placements amènent à ce que les limites de placements suivantes selon OPP 2 doivent être étendues:

#### Total des devises étrangères (art. 55 OPP 2)

Taux maximal de 30%

Selon stratégie de placement: 55%

#### Total des immeubles (art. 55 OPP 2)

Taux maximal de 30%

Selon stratégie de placement: 35%

Dans la mesure de sa capacité de risques (et particulièrement en tenant compte de la structure des engagements), la CPBienne poursuit une stratégie de placements qui permet d'optimiser le potentiel de rendements des différents marchés de placements. Le Comité administratif désire ainsi profiter des possibilités que peuvent offrir les marchés de placements, afin d'obtenir, par une diversification ciblée entre les divers segments de placements, une relation rendement/risque optimale.

Par l'intermédiaire d'une multiple diversification internationale d'obligations, d'actions, de placements immobiliers et de placements alternatifs, le Comité administratif désire atteindre une amélioration supplémentaire de la situation rendement/risque. Les limites maximales prévoient la possibilité que les placements en devises étrangères puissent atteindre jusqu'à 55% de la fortune. De fait, l'engagement maximal réel en devises étrangères est généralement inférieur à 30%.

En outre, et dans le but de limiter les fortes variations de rendement, le Comité administratif autorise que des placements immobiliers soient effectués, en Suisse et à l'étranger, au-delà de la limite de 30% fixée par l'OPP 2, mais au plus jusqu'à 35% de la fortune.



#### 6.4. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

La constitution de réserves de fluctuation de valeur doit assurer, que

- les baisses de cours sur les placements volatils tels qu'actions, obligations en devises étrangères ou francs suisses, valeurs immobilières directes ou indirectes, puissent être absorbées au plan comptable;
- les intérêts des employés et employeurs restant en cas de liquidation partielle (p. ex. lors d'une sortie d'une institution affiliée) soient protégés;
- les corrections de valeur et constitutions de réserves nécessaires soient opérées de manière à ce que la capacité de risque selon la politique de placements corresponde à la stratégie de placements à long terme choisie.

##### Réserve de fluctuation de valeur visée (méthode dite économique-financière)

La stratégie de placements vise une réserve de fluctuation de valeur de l'ordre de 20% des engagements techniques. Lorsque ce niveau est atteint, la rémunération des engagements peut être effectuée avec un taux d'intérêt de 2.0% par année avec une probabilité de 97,5% (niveau de sécurité). Il demeure donc un risque résiduel de 2.5% de probabilité que cette réserve de fluctuation de valeur ne soit pas suffisante.

	31.12.2020	31.12.2019
BT (capital de prévoyance/provisions techniques)	939'994'916	931'299'891
<b>Total de la valeur servant au calcul (engagements)</b>	<b>939'994'916</b>	<b>931'299'891</b>
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan	91'920'197	72'715'458
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	187'998'983	186'259'978
<b>Insuffisance de réserve</b>	<b>-96'078'786</b>	<b>-113'544'520</b>
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	72'715'458	5'282'953
Constitution (+) / Dissolution (-)	19'204'739	67'432'505
<b>État de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.</b>	<b>91'920'197</b>	<b>72'715'458</b>

## 6.5. Présentation des placements par catégorie et politique de placement

En TCHF	31. déc. 2020		31. déc. 2019		Stratégie 2020	Limites		OPP2 Max.
						Min.	Max.	
<b>Liquidités et marché monétaire</b>	<b>32'052</b>	<b>3.1%</b>	<b>22'559</b>	<b>2.2%</b>	<b>5%</b>	<b>0%</b>	<b>10%</b>	<b>100%</b>
Liquidités opérationnelles	6'239	0.6%	7'880	0.8%				
Liquidités stratégiques en CHF	22'696	2.2%	13'470	1.3%				
Liquidités stratégiques dev.étrangères	3'117	0.3%	1'209	0.1%				
<b>Obligations</b>	<b>126'573</b>	<b>12.1%</b>	<b>158'046</b>	<b>15.6%</b>	<b>19%</b>	<b>10%</b>	<b>38%</b>	<b>100%</b>
Hypothèques en CHF (indirectes)	0	0.0%	0	0.0%	0%	0%	5%	
Obligations en CHF	61'520	5.9%	80'899	8.0%	10%	5%	18%	
Obligations en devises étrangères	65'053	6.2%	77'147	7.6%	9%	5%	15%	
<b>Actions</b>	<b>400'194</b>	<b>38.4%</b>	<b>386'946</b>	<b>38.2%</b>	<b>38%</b>	<b>20%</b>	<b>50%</b>	<b>50%</b>
Actions suisses	289'120	27.7%	275'754	27.2%	28%	15%	35%	
Actions étrangères	111'074	10.7%	111'192	11.0%	10%	5%	15%	
<b>Placements alternatifs</b>	<b>116'004</b>	<b>11.1%</b>	<b>121'008</b>	<b>11.9%</b>	<b>10%</b>	<b>2%</b>	<b>15%</b>	
<b>Immeubles</b>	<b>365'743</b>	<b>35.1%</b>	<b>323'361</b>	<b>31.9%</b>	<b>28%</b>	<b>15%</b>	<b>35%</b>	<b>30%</b>
Immeubles en Suisse	328'360	31.5%	282'133	27.9%	23%	15%	35%	
Immeubles à l'étranger	37'383	3.6%	41'228	4.1%	5%	0%	10%	
<b>Placements chez l'employeur</b>	<b>195</b>	<b>0.0%</b>	<b>127</b>	<b>0.0%</b>				<b>5%</b>
Placements chez l'employeur	195	0.0%	127	0.0%				
<b>Actifs transitoires / Créances</b>	<b>1'172</b>	<b>0.1%</b>	<b>829</b>	<b>0.1%</b>				
Actifs transitoires / Créances	1'172	0.1%	829	0.1%				
<b>Total actif</b>	<b>1'041'933</b>	<b>100.0%</b>	<b>1'012'876</b>	<b>100.0%</b>	<b>100%</b>			
Total des devises étrangères	248'515	23.85%	239'970	23.69%	34%	12%	55%	30%
dont couvertes contre le risque	50'792	4.87%	29'255	2.89%				
Devises étrangères sans couverture	197'722	18.98%	210'715	20.80%				
Couverture de changes	6'590	0.63%	8'200	0.81%				
Devises étrangères non couvertes	191'133	18.34%	202'514	19.99%				

Les limites d'investissement ont été respectées, à l'exception suivante :

Dans la catégorie immobilier, la limite a été dépassée de 0.1% en raison de l'évolution positive du marché à la date de clôture du 31.12.2020.

## 6.6. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts) / Engagements de capital ouverts

### Opérations de change à terme

Au 31.12.2020, il y avait des opérations à terme sur devises en suspens pour couvrir le risque de change par rapport au franc suisse, dont il est déjà tenu compte dans la présentation sous point 6.5.

31.12.2020	Valeur du contrat en devise étrangère	Valeur du contrat à la clôture en CHF	Valeur du contrat à la date du bilan en CHF	Valeur de rempl. positive (+) / négative (-) en CHF
EUR	1'641'000	1'777'400	1'774'806	2'594
USD	5'606'360	4'835'010	4'814'973	20'037
<b>Total</b>		<b>6'612'410</b>	<b>6'589'779</b>	<b>22'631</b>

31.12.2019	Valeur du contrat en devise étrangère	Valeur du contrat à la clôture en CHF	Valeur du contrat à la date du bilan en CHF	Valeur de rempl. positive (+) / négative (-) en CHF
EUR	1'508'116	1'650'000	1'638'651	11'349
USD	6'848'634	6'640'000	6'561'436	78'564
<b>Total</b>		<b>8'290'001</b>	<b>8'200'087</b>	<b>89'914</b>

### Options / Contrats à terme

#### Options Put SMI

1000 contrats, volume de contrat 10, échéance 15.01.2021, valeur du marché au 31.12.

31.12.2020

CHF

31.12.2019

CHF

158'000

1'009'000

#### Options Call SMI

1000 contrats, volume de contrat 10, échéance 15.01.2021, valeur du marché au 31.12.

-2'246'000

0

#### Contrats à terme

L'année dernière 40 Contrats, volume de contrat 10 échéance 20.03.2020, valeur du marché au 31.12

-

0

Les contrats à terme sont décomptés quotidiennement. De ce fait, il n'affichent aucune valeur de marché à la date du bilan.

Les dérivés diminuant les engagements ont été couverts à tout moment par les investissements sous-jacents correspondants, tandis que les dérivés augmentant les engagements ont été couverts par les investissements existants ou les liquidités.

### Engagements de capital ouverts (p. ex. placements en private equity)

En novembre 2018, la CPBienne s'est engagée à acheter des parts du groupe de placements «Swisscanto (CHF) Private Equity Switzerland Growth» (catégorie de placements: placements alternatifs) à hauteur de 10 millions de fr. Un engagement de 6.329 millions de fr. reste ouvert à la date du bilan. En décembre 2019, la CPBienne s'est engagée à l'égard de Credit Suisse à acheter des parts suisses pour le placement «CSA Energy Infrastructure» à hauteur de 20 millions de fr. Un engagement de 18.8 millions de fr. reste ouvert à la date du bilan. Les dispositions de l'art. 56a OPP 2 sont respectées.

## 6.7. Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Sur le principe, il n'y a pas eu de prêt temporaire de positions-titres (securities lending).

## 6.8. Explications du résultat net des placements et des frais de gestion de la fortune

	2020		2019	
<b>Résultat net Liquidités et marché monétaire</b>	<b>401'410</b>		<b>-219'113</b>	
Revenus d'intérêts Argent au jour le jour / Marché monétaire	467'993		12'689	
Résultat en devises	-15'322		-68'041	
Intérêt créditeur négatif	-51'261		-163'761	
<b>Résultat net Obligations en francs suisses</b>	<b>1'388'778</b>		<b>4'566'082</b>	
Produits Obligations en francs suisses	597'602		588'902	
Gain de cours Obligations en francs suisses	791'176		3'977'180	
<b>Résultat net Obligations en devises étrangères</b>	<b>1'786'163</b>		<b>4'706'262</b>	
Produits Obligations en devises étrangères	613'286		441'156	
Gain de cours Obligations en devises étrangères	1'172'877		4'265'106	
<b>Résultat net Actions suisses</b>	<b>21'369'203</b>		<b>46'240'820</b>	
Produits Actions suisses	4'176'046		2'887'955	
Gain de cours Actions suisses	17'193'157		43'352'864	
<b>Résultat net Actions étrangères</b>	<b>-931'934</b>		<b>20'661'972</b>	
Produits Actions étrangères	1'087'371		862'659	
Gains de cours Actions étrangères	-2'019'305		19'799'312	
<b>Résultat net Placements alternatifs</b>	<b>10'518'193</b>		<b>11'849'121</b>	
Produits Placements alternatifs	3'307'030		762'137	
Gains de cours Placements alternatifs	7'211'163		11'086'984	
<b>Résultat net Immeubles en Suisse</b>	<b>14'142'302</b>		<b>21'061'868</b>	
Produits Immeubles directs en Suisse	1'675'362		1'617'867	
Revenus Parts d'immeubles en Suisse	6'370'921		5'204'221	
Gain de cours Immeubles/parts d'imm. en Suisse	6'096'018		14'239'780	
<b>Résultat net Immeubles à l'étranger</b>	<b>-73'184</b>		<b>1'793'678</b>	
Produits Parts d'immeubles à l'étranger	996'527		1'149'792	
Gains de cours Parts d'immeubles à l'étranger	-1'069'711		643'886	
<b>Adaptation de la valeur des immeubles</b>	<b>3'914'810</b>		<b>8'285'253</b>	
<b>Charges d'intérêts sur prestations de libre passage</b>	<b>-50'033</b>		<b>-33'396</b>	
<b>Frais de gestion de la fortune</b>	<b>-6'870'817</b>		<b>-6'337'790</b>	
<b>Résultat net des placements</b>	<b>45'594'891</b>		<b>112'574'756</b>	
<b>Taux de transparence et aperçu des frais de gestion de la fortune</b>	<b>2020</b>		<b>2019</b>	
<b>Placements transparents / Taux de transparence des frais</b>	<b>1'041'908'111</b>	100%	<b>1'012'866'881</b>	100%
Placements non transparents / Taux de transparence des frais	0	0.0%	0	0.0%
Total des placements transparents au 31.12.	1'041'908'111	100%	1'012'866'881	100%
<b>Frais de gestion de la fortune / en % des placements transparents en termes de frais</b>	<b>6'870'817</b>	<b>0.66%</b>	<b>6'337'790</b>	<b>0.63%</b>
Coûts directs comptabilisés honoraires gestion, hors conseil	721'088		644'731	
Courtages, coûts de dépôt et de transaction	139'281		314'095	
Coûts directs comptabilisés pour la gestion imm. (incl. rétrocession)	143'492		160'980	
Impôt sur les gains immobiliers	0		0	
Charges directes de gestion de fortune	1'003'861	0.10%	1'119'806	0.11%
Frais de gestion de fortune des placements collectifs (TER)	5'866'957	0.56%	5'217'984	0.52%
<b>Placements non transparent de l'exercice (selon art. 48a, al. 3, OPP 2)</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	

La CP Bienne a reçu la confirmation écrite de ses partenaires commerciaux que ceux-ci n'ont pas reçu de rétrocessions (kick-backs, provisions, etc.) et, le cas échéant, n'en ont pas versées à la CPBienne.

## 6.9. Performance des placements

	31.12.2020	31.12.2019
Somme des actifs au 1.1.	1'012'876'341	900'320'594
Somme des actifs au 31.12.	1'041'934'492	1'012'876'341
<b>État moyen (non pondéré)</b>	<b>1'027'405'417</b>	<b>956'598'468</b>
Résultat net des placements	45'594'891	112'574'756
<b>Performance de la fortune globale (non pondérée)</b>	<b>4.44%</b>	<b>11.77%</b>
<b>Performance de la CPBienne (reporting)</b>	<b>4.35%</b>	<b>12.48%</b>
Référence	4.01%	14.00%
Écart	0.34%	-1.52%
Valeur de rendement des immeubles locatifs/commercia	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Immeuble locatif rue du Faucon 35	26'600'000	26'600'000
Immeuble locatif Fuchsenried 17/25	12'753'922	11'828'671
Immeuble locatif chemin des Grillons 23	4'217'000	2'460'600
Immeuble locatif rue Arrière 25 a, b	5'184'000	3'074'150
Immeuble commercial rue Neuve 28	4'169'975	4'180'433
Immeuble commercial rue du Rüschi 14	5'887'368	5'828'350
Droit de superficie EWO	388'580	388'580
<b>Immeubles locatifs / commerciaux directs</b>	<b>59'200'845</b>	<b>54'360'784</b>
Revenus locatifs	2'615'433	2'723'530
Charges immobilières	-940'071	-1'105'662
Total intermédiaire	1'675'362	1'617'867
Impôt sur les gains immobiliers	0	0
Évaluation des immeubles	3'914'810	8'285'253
<b>Produit net</b>		
<b>Immeubles locatifs / commerciaux directs</b>	<b>5'590'172</b>	<b>9'903'120</b>
<b>Performance avant adaptation de la valeur</b>	<b>2.83%</b>	<b>3.52%</b>
<b>Performance avec adaptation de la valeur</b>	<b>9.44%</b>	<b>18.24%</b>

## 6.10. Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Compte courant chez l'employeur	31.12.2020	31.12.2019
Cotisations des employés/employeurs dues	195'062	126'925
<b>État au 31.12.</b>	<b>195'062</b>	<b>126'925</b>

Les cotisations 2020 dues ont été réglées en janvier 2021.

Évolution des réserves de cotisations des employeurs	31.12.2020	31.12.2019
<b>État au 1.1.</b>	<b>1'829'887</b>	<b>1'860'624</b>
Prélèvement sur les réserves	-1'178'133	-79'232
Attributions aux réserves	34'691	48'495
<b>État au 31.12.</b>	<b>686'445</b>	<b>1'829'887</b>
Intérêts	0.00%	0.00%

Selon décision du Comité administration, aucun intérêt n'a été attribué sur les réserves de cotisations des employeurs en 2020.

## 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan / compte d'exploitation

### 7.1. Compte de régularisation actif / créances

	31.12.2020	31.12.2019
Créance débiteur Intendance des impôts	1'097'011	673'926
Actif transitoire / débiteur / gérance	74'979	155'616
<b>Total Compte de régularisation actif / Créances</b>	<b>1'171'990</b>	<b>829'542</b>

### 7.2. Prestations de libre passage et rentes

	31.12.2020	31.12.2019
Avoirs personnes sorties et rentiers / PLP en suspens	8'774'350	6'529'943
<b>Total Prestations de libre passage et rentes</b>	<b>8'774'350</b>	<b>6'529'943</b>

### 7.3. Autres dettes

	31.12.2020	31.12.2019
Factures	332'139	151'947
CC Fonds de garantie LPP	13'163	8'046
<b>Total Autres dettes</b>	<b>345'302</b>	<b>159'993</b>

### 7.4. Compte de régularisation passif

	31.12.2020	31.12.2019
Passif transitoire (titres)	31'225	37'158
Solde comptes loyers	182'055	304'011
<b>Total Compte de régularisation passif</b>	<b>213'280</b>	<b>341'169</b>

### 7.5. Compte d'exploitation – administration générale

	31.12.2020	31.12.2019
Frais de personnel	520'316	636'578
Organes	42'783	37'724
Charges administratives	139'848	127'193
Informatique, amortissements inclus	91'126	66'965
<b>Total Compte d'exploitation - administration générale</b>	<b>794'073</b>	<b>868'460</b>



## **8. Demandes de l'autorité de surveillance**

Aucune

## **9. Autres informations relatives à la situation financière**

### **9.1. Liquidation partielle au 31.12.2020**

Pro Senectute Biel/Bienne-Seeland a quitté la CPBienne au 31.12.2020. La sortie de l'effectif remplit les conditions du règlement de liquidation partielle. L'intégralité des prestations de sorties et des capitaux retraite ont déjà été versés à la fin de l'année 2020 en faveur de la nouvelle caisse de pension. La part correspondante des réserves techniques ainsi que de la réserve de fluctuation de valeur sera quant à elle appliquée sur l'exercice 2021, dès approbation des comptes annuels.

### **9.2. Mise en gage d'actifs**

Si la Caisse de pension de la Ville de Bienne n'honore pas ses engagements découlant d'opérations commerciales à l'égard d'UBS, cette dernière obtient un droit de gage sur toutes les valeurs patrimoniales déposées actuellement ou à l'avenir chez UBS ou chez des tiers en son nom.

## **10. Evénements postérieurs à la date du bilan**

Aucun

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Comité administratif de la Caisse de pension de la Ville de Bienne, Bienne

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'institution de prévoyance du personnel, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 6 à 27 du rapport annuel) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

#### Responsabilité du Comité administratif

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, aux status et aux règlements, incombe au Comité administratif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité administratif est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Comité administratif désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



## Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Comité administratif répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantis-  
saient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Dans la catégorie immobilière, la limite n'a pas été respectée à la date de clôture (voir explication à la section 6.5. dans l'annexe aux comptes annuels).

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées, à l'exception des faits exposés dans le paragraphe précédent.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Bienne, le 3 mai 2021

BDO SA

Thomas De Micheli

Expert-réviseur agréé

Christoph Fink

Réviseur responsable  
Expert-réviseur agréé